

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 26
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260402-DCM_2026_04_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 02 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENT : Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIR : Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 04 05

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION «FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, selon lequel le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de six adjoints,

Considérant l'intérêt, pour une bonne gestion des affaires communales, d'organiser le travail des élus au sein de commissions thématiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder aux votes à main levée,
- décide de créer une commission municipale permanente intitulée : «Finances, développement économique, aménagement»,
- fixe à neuf le nombre maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de cette commission,
- désigne en qualité de membres de cette commission :
Mesdames Florence PICHON, Martine MEILLIER, Corine JEAY, Sandrine GRANGER
et Messieurs Sébastien DE ARAUJO, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 08 avril 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Corine JEAY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 10.04.2026
Publié ou Notifié
le : 10.04.2026